



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 115003

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise en charge des malades à domicile, et plus particulièrement sur le traitement de l'insuffisance rénale chronique à domicile par la dialyse péritonéale. Afin de remédier aux disparités régionales et de développer le recours à cette technique de traitement à domicile partout en France, il lui semblerait souhaitable de s'assurer que les mesures prises en région sont en cohérence avec les orientations nationales. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115003

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 55